R4P • Réseau Régional de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique en Rhône-Alpes

Les pratiques professionnelles auprès de l'enfant en situation de handicap en Rhône-Alpes

8 et 9 avril 2011

Espace de l'Ouest Lyonnais



Réseau régional de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique en Rhône Alpes



Séminaire 8 et 9 avril 2011

Atelier n°10
Atelier de mise en situation de malvoyance sous lunettes de simulation



Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle

Un Centre Ressources au service des jeunes déficients visuels de la Région Rhône-Alpes



Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle

CONTACT:

Adresse: 158 bis rue du 4 août, 69100 Villeurbanne

Tél.: 04 37 43 38 28 Courriel: accueil@ctrdv.fr

Site Web: www.ctrdv.fr



CTRDV = Centre ressources pour la déficience visuelle

- Région Rhône-Alpes (réseau SARADV : Soin et Accompagnement en Rhône-Alpes pour Déficients Visuels)
- Jeunes de 6 à 20 ans
- Scolarisés en milieu ordinaire ou spécialisé
- Notifiés par la MDPH et suivis par un SAAAIS (service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire) ou le SAMS (service d'actions médico-sociales)





Les Quatre missions du CTRDV

- Coordination du réseau Régional SARADV
- Bilan Conseil
- Compensation du Handicap
 - Mise à disposition de l'Equipe Mobile
 - Transcription et Adaptation de documents
- Formation/ Information/ Recherche





Comment objectiver la DEFICIENCE VISUELLE ?

• Définition de l'OMS / Critères MDPH

 Du diagnostic médical au diagnostic fonctionnel : un exemple de pratique = le bilan conseil au CTRDV





Classification OMS (Acuité binoculaire corrigée et champ visuel)

Malvoyance et amblyopie	Cécité :
déficience moyenne : de 1/10 à 3/10 exclu, champ visuel d'au moins 20°	cécité partielle: de 1/50 à 1/20 exclu; compte les doigts à 1 mètres
déficience sévère: de 1/20 à 1/10 exclu; compte les doigts à 3 mètres	cécité presque totale: de perceptions lumineuses à 1/50 exclu; champ visuel inférieur à 5°
	cécité absolue : absence de perception de la lumière





Critères MDPH

- Guide-barème pour l'évaluation des déficiences de la vision
 - Reconnaissance d'une déficience visuelle

AV ≤ 4/10 du meilleur œil corrigé

- Attribution d'un taux de handicap tenant compte de :
 - AV de chaque œil en vision de loin/ de près
 - CV (scotomes centraux, rétrécissements concentriques, hémianopsies)
 - Déficiences de l'oculomotricité
 - Autres troubles neuro-ophtalmiques (agnosies)





Un diagnostic fonctionnel: Pourquoi?

- Définir la gêne visuelle de l'enfant et son retentissement sur les apprentissages de tous ordres. Ce diagnostic fonctionnel va permettre de croiser les données issues du bilan médical aux observations faites de l'enfant en situation.
- A partir des besoins de l'enfant et de ses gênes objectivées, définir les compensations qui peuvent être de type naturelles, techniques et humaines, dans les domaines scolaire et de la vie quotidienne.





- Expérience de l'équipe du Bilan Conseil du CTRDV :
 - Evaluation visuelle
 - Fonction optomotrice et vision fonctionnelle
 - Utilisation des capacités et stratégies visuelles de loin en statique et en dynamique
 - Vision fonctionnelle de près : activités et apprentissages scolaires
 - Vision fonctionnelle de près : activités de la vie quotidienne





Evaluation visuelle :

- Acuité visuelle de près et de loin (en monoculaire et en binoculaire)
- Champ visuel
- Nystagmus
- Vision du relief
- Vision des couleurs
- Cécité nocturne
- Eblouissement
- Fragilité oculaire





- Fonction optomotrice et vision fonctionnelle
 - Sur le plan sensoriel : capacité à distinguer, discriminer, voir net
 - Sur le plan oculomoteur : capacité à fixer, à orienter son regard
 - Sur le plan fonctionnel : capacité à utiliser sa vision pour agir





 Utilisation des capacités et stratégies visuelles de loin en statique et en dynamique





- Vision fonctionnelle de près : activités et apprentissages scolaires
 - 1ère partie : vision et apprentissage scolaire :
 - Compréhension orale/ langage
 - Compétence visuo- spatiale
 - Mémoire visuelle
 - Connaissance des supports d'écrits
 - Connaissance mathématiques
 - Lecture
 - Graphisme/ écriture/ production d'écrits
 - Vitesse de traitement de l'information écrite





- Vision fonctionnelle de près : activités et apprentissages scolaires
 - 2ème partie: aménagements scolaires (adaptations de documents, aides techniques, aides optiques, aides humaines)





• Vision fonctionnelle de près : activités de la vie quotidienne





En conclusion

- Chaque enfant a une individualité et une histoire qui lui est propre.
- Le bilan conseil va contribuer, à un instant donné, à définir avec l'enfant ses potentialités visuelles.
- Il aide à mettre en place, en lien avec les équipes, la famille et le corps enseignant, des adaptations pour permettre à l'enfant de compenser au mieux son déficit visuel dans toutes ses activités.





Coordination du réseau R4P

162 avenue Lacassagne - Bâtiment A 69003 Lyon téléphone 04 72 11 52 58 / 04 72 11 54 20 courriel contact@r4p.fr

Un site internet http://www.r4p.fr

